

# CONSEIL MUNICIPAL

## VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

### COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Bruno LESSAULT Maire.

*Etaient présents : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Adrien GAUGRY, Thierry DUJON, Isabelle DEBEURRÉ, Madeleine MAREUIL, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILLON, Sophie COGNACQ.*  
*Secrétaire de séance : Adrien GAUGRY*

Le maire demande une modification de l'ordre du jour permettant l'ajout de 2 questions :

- Indemnités des régisseurs de l'étang,
- Travaux sur chemin communal pour l'entreprise RIOLAND,

Le conseil accepte avec 11 voix.

### **DÉLIBÉRATION POUR L'ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 2020-33 – COCOREL - TRANSFERT DU POUVOIR DE POLICE**

Le maire explique que lors de la dernière réunion de conseil municipal, la COCOREL avait demandé de prendre une délibération concernant le transfert de pouvoir de police. Une fois celle-ci prise, la COCOREL a demandé d'annuler la délibération et de la remplacer par un arrêté.

Vote pour l'annulation de la délibération 2020-33.

Vote : contre 0 ; abstention 0 ; pour 11.

### **DÉLIBÉRATION DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Au début de l'année nous avons perçu une subvention pour la zone 30. Celle-ci a été imputée au compte 1332 (Amendes de Police) et aurait dû l'être au compte 1342 (Amendes de Police).

Le maire précise qu'il n'y a aucun impact sur le budget du fait que le virement se fait dans le même chapitre.

- o 1332 : - 5 942.57 €
- o 1342 : + 5 942.57 €

Vote : contre 0 ; abstention 0 ; pour 11.

### **DÉLIBÉRATION POUR L'ENLÈVEMENT DES COUSSINS DE LA ZONE 30, PRESENTATION DES DEVIS**

Comme convenu lors d'une précédente réunion de conseil, des devis ont été demandés à 3 entreprises pour la dépose des coussins de la zone 30 qui engendrent énormément de désagréments (vibrations, bruit, ...) aux riverains.

Les 3 devis sont :

✚ LA COLAS	15 176 € T.T.C.
✚ EUROVIA	11 502 € T.T.C.
✚ LA SETEC	7 602 € T.T.C.

Le conseil opte pour l'entreprise SETEC.

Le maire informe que nous ne pouvons pas enlever les coussins dans les cinq ans sous peine de devoir rendre la subvention DETR accordée. Un courrier a été envoyé à ce service en expliquant la situation et en demandant de réaffecter cette subvention pour le futur projet de chicanes. Le Préfet a accepté notre demande.

Une étude va être faite pour la pose des chicanes. Il est proposé de mettre des ralentisseurs aux entrées de bourg. La DDT de Vatan ainsi que l'entreprise SETEC vont être contactées pour voir ce qui est possible de faire.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 11.

### **DELIBERATION POUR CHOISIR LE MAITRE D'ŒUVRE DES TRAVAUX A L'ECOLE**

Plusieurs maîtres d'œuvre ont été contactés pour réaliser le projet école. Seuls 2 ont répondu :

✚ A2D Concept :	15 540 €
✚ NG	22 080 €

La société A2D a été retenue.

Vote : contre 0, abstention 1, pour 10.

### **DÉLIBÉRATION POUR CHOISIR LE CONCEPTEUR DU PROJET PANNEAUX SOLAIRES.**

Le maire a présenté les 2 prestataires : TSE et SOLATERRA.

Le conseil décide de délibérer après avoir rencontré les deux concepteurs de projet. Il n'y a pas eu de vote. La délibération est reportée au prochain conseil municipal.

### **DÉLIBÉRATION POUR LES BOUCLES CYCLOTOURISTIQUES**

Madame Limoges présente l'étude portée par le Pays de Valençay et le chiffrage du projet pour l'ensemble des 10 communes concernées par le projet :

15 000 € de maître d'œuvre

Coût du km environ 300 €

Le coût de la communication n'est pas encore évalué. Ce projet serait subventionnable à hauteur de 40 à 50 %.

Vote : pour 11 ; abstention 0 ; contre 0.

Le conseil municipal donne son accord pour adhérer au projet.

Madame Limoges évoque le projet d'aménagement d'un chemin cyclable qui passerait par l'étang de Baudres et rejoindrait la route de Rouvres les Bois avec pour objectif la découverte et la valorisation de l'étang de la commune de Baudres.

### **DÉLIBÉRATION CHOIX DU DEVIS POUR LES TRAVAUX DE L'ÉGLISE**

Les employés communaux ont constaté une fuite, un affaissement au niveau de la toiture de la sacristie et une trace d'infiltration au niveau de la voûte du chœur de l'église.

3 entreprises ont été contactées et 2 ont répondu :

✚ Entreprise MAYE :	3 837,62 € T.T.C.
✚ Entreprise GAUGRY	4 422,95 € T.T.C

L'entreprise GAUGRY a été retenue.

Concernant la fuite au niveau du chœur, des devis complémentaires sont attendus

Vote : contre 0, abstentions 2, pour 9.

### **DÉLIBÉRATION FIXANT L'INDEMNITÉ DES RÉGISSEURS DE L'ÉTANG**

Bilan des cartes vendues pour la saison 2020

✚ Cartes adultes à la journée :	260 cartes
✚ Cartes adultes à l'année :	2 cartes
✚ Cartes enfants à la journée :	63 cartes

Ludovic PERROCHON ayant vendu plus de cartes que Jean-Christophe BLUT, les indemnités proposées sont les suivantes :

- Jean-Christophe BLUT 306,00 € net
- Ludovic PERROCHON 502,98 € net

Le conseil municipal approuve ces indemnités.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 11.

### **DÉLIBÉRATION POUR LE CHOIX DU FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ**

Fin septembre nous avons reçu un courrier du ministère de la transition écologique et solidaire nous informant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 la commune ne sera plus éligible aux tarifs réglementés de vente d'électricité. Nous devons donc choisir un nouveau contrat de fourniture d'électricité.

Compte tenu que la commune ne fait pas 2 000 000 d'euros de chiffre d'affaires et qu'elle emploie moins de 10 salariés, elle n'est pas éligible à ce changement. Le conseil décide de continuer avec EDF.

Vote : Contre : 0, abstention : 0, pour : 11.

### **ARRÊTÉ POUR LA RÉGLEMENTATION DE LA CHASSE SUR LES COMMUNAUX**

Le maire informe qu'il a pris un arrêté le 23 septembre 2020 concernant la réglementation de la chasse sur les communaux de Baudres. A partir de cette publication, tous les habitants de Baudres ou les propriétaires payant un impôt foncier sur la commune auront le droit de chasse sur les communaux.

Vote : contre 0, abstention 0, pour 11.

### **DÉLIBÉRATION MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la modification des statuts de la Communauté de communes de la région de Levroux proposée par M. le président, en concertation avec MM. les maires du territoire.

Ce projet de statuts a plusieurs objectifs :

- ✓ Se mettre en conformité avec la loi (loi engagement et proximité du 19 décembre 2019), suite à la suppression de la catégorie des compétences optionnelles pour les communautés de communes et communauté d'agglomération.  
Les compétences concernées basculent en tant que compétences facultatives pour continuer à être exercées par l'EPCI (article 3 – compétences B-B2-B3).
- ✓ Ajouter la compétence de Maison France Services (article 3 – compétence B4).
- ✓ Permettre l'attribution de subventions par la Communauté de communes aux associations, suite au contrôle de légalité de M. le Préfet de l'Indre sur la subvention attribuée à l'association « Écurie berrichonne ». Il est proposé une nouvelle rédaction pour cette compétence (article 3 – compétence B7).

Le conseil accepte à l'unanimité.

### **QUESTION S ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Le site web sera présenté la prochaine fois,
- Maquette + nom du journal : plusieurs noms ont été proposés. Com'Baudres a été retenu. Madeleine MAREUIL n'a pas souhaité communiquer sa photo.
- Participation des élus municipaux à tous les rassemblements en hommage à Samuel Paty. Celui de Baudres a rassemblé environ 10% de la population.
- Maison des associations :
  - ✓ 3 portes de la maison des associations ont été changées par les employés communaux.

- ✓ Réhabilitation d'une pièce attenante à la maison des associations pour accueillir temporairement la bibliothèque.
- Le maire informe les élus des transformations à envisager concernant la carte communale, les ordures ménagères (augmentation des taxes d'Etat) dans le cadre de la communauté de communes. Le président de la COCOREL a informé les élus de son souhait de mutualisation des services de la COCOREL (COmmunauté de COmmune de la REgion de Levroux) et de la mairie de Levroux.
- Le Téléthon est annulé. Une collecte de piles va être faite en mairie. Elles seront pesées et le gain sera reversé à l'AFM.
- La vente du terrain LACHAISE a-t-elle été actée par le notaire et envoyé en mairie ?
- Le Maire a signé une autorisation de présence auprès de la gendarmerie pour autoriser les gens du voyage à séjourner sur le terrain communal jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020.
- Il a été signalé en mairie des aboiements importants et constants de chiens dans le centre du bourg.

La séance a été levée à 23h40.